

2017-7712
2019-04-08

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

SQUADRON II

Granules dispersibles dans l'eau

Herbicide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

PRINCIPE ACTIF : Métribuzine 75 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites

N^o D'HOMOLOGATION : 33382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

Pour obtenir une aide médicale d'urgence appeler PROSAR au 1.877.250.9291 (24 heures par jour)
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures par jour).

CONTENU NET : 2.5- 450 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 - 191 Lombard Ave
Winnipeg MB R3B 0X1
1 855-264-6262

MODE D'EMPLOI

Pour renseignements supplémentaires, se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit. Ne pas contaminer les plans d'eau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Lire et respecter les directives et les instructions figurant sur l'étiquette. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles que les résidences, les chalets, les écoles et les superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement et d'application. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée.

REMARQUE :

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant relatives au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle (EPI) séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient en fonction des symptômes.
SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Respecter les zones tampons spécifiés dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit a démontré les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire les eaux de ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter les applications dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques à la suite du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de l'herbicide SQUADRON II. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois.

Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer soigneusement la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver toute trace du mélange sur les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, garder ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour les contenants recyclables. : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants récupérables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son

élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants à remplissage multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

GROUP	5	HERBICIDE
-------	---	-----------

SQUADRON II

Granules dispersibles dans l'eau

Herbicide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

PRINCIPE ACTIF : Métribuzine 75 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites

N^o D'HOMOLOGATION : 33382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

Pour obtenir une aide médicale d'urgence appeler PROSAR au 1.877.250.9291 (24 heures par jour)
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures par jour).

CONTENU NET : 2.5- 450 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 - 191 Lombard Ave
Winnipeg MB R3B 0X1
1 855-264-6262

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit. Ne pas contaminer les plans d'eau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles que les résidences, les chalets, les écoles et les superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, et d'application. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée.

REMARQUE :

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant relatives au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle (EPI) séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant

être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Respecter les zones tampons spécifiés dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit a démontré les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire les eaux de ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter les applications dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques à la suite du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de l'herbicide SQUADRON II. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois.

Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer soigneusement la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver toute trace du mélange les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, garder ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

Pour les contenants recyclables. : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants récupérables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants à remplissage multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de procéder à un traitement.
- Pression de pulvérisation - de 150 à 275 kPa; pour les lentilles, les pois, et les pois de conserve (de transformation), ne pulvériser qu'à 275 kPa.
- Volume de pulvérisation - se reporter à la section appropriée de chaque culture pour connaître les volumes d'eau requis.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou dont les mailles sont plus petites se bloqueront). L'utilisation d'un tamis 16 mailles du côté admission de la pompe est recommandée.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet d'air ou d'autre matériel de pulvérisation haute pression pour un traitement avec l'herbicide SQUADRON II.

L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit engendrer des ondulations à la surface du liquide. La pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction. Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produit un brouillard uniforme. Éviter les chevauchements qui entraînent un dépassement des taux recommandés.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT EN UTILISANT UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION PAR VOIE AÉRIENNE.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites aquatiques dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

Avant d'utiliser l'herbicide SQUADRON II selon les diverses possibilités (mélanges en réservoir) figurant sur la présente étiquette, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Consulter l'étiquette des autres produits concernant les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence de mélange recommandée pour l'herbicide SQUADRON II :

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir ravitailleur au quart de sa capacité avec de l'eau.
2. Mettre les circuits de recirculation et d'agitation en marche, et ce, pendant tout le processus de mélange et d'application.
3. Ajouter la quantité recommandée de l'herbicide SQUADRON II.
4. Si le mélange contient des poudres mouillables ou d'autres produits se dispersant dans l'eau, consulter les directives spécifiques au mélange sur l'étiquette des produits en question.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau désirée.
6. Si le mélange contient des concentrés émulsifiables ou d'autres produits solubles, ajouter ces produits vers la fin du remplissage du réservoir du pulvérisateur.
7. Poursuivre l'agitation pendant le transport et la pulvérisation et ce, jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

Les mélanges contenant l'herbicide SQUADRON II doivent être maintenus en agitation en tout temps et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de

l'eau, le pH, la température et d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation du mélange avant l'application.

REMARQUE : S'il y a un arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond du réservoir. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à la reprise de la pulvérisation. Si l'agitation doit être interrompue avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, respecter les étapes suivantes avant de reprendre la pulvérisation :

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (à l'aide d'une palette, etc.) avant de redémarrer la pompe. S'assurer que les sédiments se déplacent hors de la zone basse du réservoir.
3. Démarrer l'agitation à fond.
4. Gratter, avec la palette, les coins du réservoir.
5. Réinstaller le filtre principal.

À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer le réservoir et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.

DÉLAI AVANT LE RETOUR AU CHAMP

Ne pas retourner sur les lieux traités ni permettre aux travailleurs d'y retourner pendant les 12 heures suivant le traitement. Exception: si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** épandre le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'épandre le produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être inférieure ou égale à 60 cm au-dessus du sol.

ZONES TAMPONS

Les zones tampons indiquées dans le tableau sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les régions boisées, les terres à bois, les haies, les pâturages, les grands pâturages libres et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Culture	Méthode d'épandage	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :						
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :			Habitats terrestres
		< 1 m	1-3 m	> 3 m	< 1 m	1-3 m	> 3 m	
Toutes les cultures sauf la tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	5	2	1	5	2	1	10
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	2	1	0	2	1	0	3
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	4	1	1	4	1	1	5
Tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	10	3	1	5	2	1	15
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	3	1	0	2	1	0	5
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	5	2	1	4	1	1	10

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il faut noter que l'herbicide SQUADRON II, est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SQUADRON II et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SQUADRON II ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes

qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd au 1 855-264-6262.

UTILISATION POUR L'EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide SQUADRON II assure une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

EST DU CANADA

Soya

Pommes de terre

Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement)

Aspergeraies (établies)

Lupins blancs doux

Carottes de transformation

Arbres fruitiers (nouvellement plantés et établis)

Bleuets en corymbe (nouvellement plantés)

NE pas utiliser les vignes, ni les cultures traitées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou comme fourrage, sauf si indiqué sur cette étiquette. Utiliser uniquement selon les instructions de l'étiquette.

Ne pas dépasser les doses indiquées sur cette étiquette. Une application inégale comme le chevauchement des andains, la vitesse variable du tracteur, la pulvérisation dans les virages, etc., peut causer des dommages aux cultures et accroître des risques de blessure sur les prochaines cultures. Il est nécessaire d'utiliser des pratiques culturales qui permettent un mélange approfondi du sol afin de réduire les risques de blessure sur les prochaines cultures. Ce produit doit être utilisé en association uniquement avec les produits recommandés sur cette étiquette.

L'herbicide SQUADRON II peut endommager certaines cultures de rotation :

Les cultures de rotation suivantes : les oignons, le céleri, les poivrons, le chou, la laitue et les épinards, les betteraves à sucre et potagère, le navet, la citrouille et la courge, les concombres et les melons, le tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à l’herbicide SQUADRON II et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec l’herbicide SQUADRON II pendant l’année de l’application ou l’année suivante.

Les cultures protectrices ou ensemencées à l’automne telles que le blé, l’avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d’une saison où l’herbicide SQUADRON II a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L’HERBICIDE SQUADRON II HERBICIDE NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES.

GRAMINÉES

L’échinochloa pied-de-coq, la sétaire verte, le brome des seigles, le sorgho d’Alep (jeunes pousses), la digitaire sanguine, le panic capillaire, le panic d’automne, la sétaire glauque, la sétaire géante

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

La mollugine verticillée¹, le sida épineux¹, la lampourde glouteron, l’amarante fausse-blite, la stellaire moyenne, l’amarante à racine rouge, la petite herbe à poux, la soude roulante, la spargoute des champs³, la bourse-à-pasteur, le pissenlit (jeunes pousses), le tabouret des champs², la renouée scabre. L’abutilon, l’ortie royale³, la renouée liseron², la stramoine commune¹, la moutarde des champs, la renouée persicaire, la patate douce, le chénopode blanc, l’oxalide dressée¹

1. PRÉLEVÉE seulement
2. POSTLEVÉE seulement
3. Répression à l’aide de plusieurs applications de 200 g/ha en postlevée.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l’herbicide SQUADRON II recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S’il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd., son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux, Argile limoneuse, Loam argileux, Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.

- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser l'herbicide SQUADRON II sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS SURFACE OU NON SÉLECTIF :

Dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol, de travail du sol sur billons, de cultures en bandes ou de semis direct, l'herbicide SQUADRON II seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 30 jours avant le semis. Si cela est possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ni déplacer du sol non traité sur la surface du sol au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. La pluie ou une irrigation aérienne est nécessaire pour amener l'herbicide SQUADRON II dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ :

Voir les directives sur l'incorporation figurant sur l'étiquette des produits d'association.

Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes pourrait être moins efficace et les risques de dommages aux cultures pourraient être accrus. Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et peu profonde (pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.). Une seule incorporation donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE :

L'herbicide SQUADRON II seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface après le semis, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Le traitement en prélevée peut être effectué dans tous les systèmes culturaux (classique, de conservation, avec travail réduit du sol, avec travail sur billons, etc.). Une pluie ou une irrigation aérienne est nécessaire pour amener l'herbicide SQUADRON II dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes. Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol. Un temps sec ainsi que des pluies excessives ou une irrigation après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.

Ne pas procéder à une irrigation abondante immédiatement après le traitement.

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE :

Ne pas mélanger l'herbicide SQUADRON II avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des surfactants pour un traitement en postlevée, car d'importants dommages peuvent être causés aux cultures. Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire. La couverture complète de la surface foliaire des mauvaises herbes est essentielle pour une suppression adéquate en postlevée.

TRAITEMENT FRACTIONNÉ (POMMES DE TERRE SEULEMENT):

Dans le cas d'un traitement fractionné, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée. Éviter de l'incorporer au sol. Ne pas utiliser plus de 1,5 kg/ha de produit par saison de croissance. Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire.

TRAITEMENT EN BANDES :

Dans le cas d'un traitement en bandes, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée, de la manière indiquée ci-dessus, mais en utilisant proportionnellement moins de l'herbicide SQUADRON II par hectare. Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être supprimées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées:

$\frac{\text{Largeur des bandes en cm} \times \text{dose pleine surface/ha}}{\text{Largeur des rangs en centimètres}} = \text{Taux en bandes/ha}$

SOYA - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en prélevée avec 150 à 300 L d'eau par hectare et en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Les traitements avec l'herbicide SQUADRON II effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. La semence de soja doit être placée à au moins 4 cm sous la surface du sol.
- VARIÉTÉS : Ne pas utiliser l'herbicide SQUADRON II sur les variétés AC Brant, Apache, Baron, Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser l'herbicide SQUADRON II, consulter son représentant ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd., son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soja.
- NE PAS UTILISER L'HERBICIDE SQUADRON II SUR DES SOLS SABLEUX OU SUR DES SOLS À TEXTURE GROSSIÈRE COMPORTANT MOINS DE 2 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, peu importe la méthode employée.

SQUADRON II utilisé seul en prélevée¹

Texture du sol	Doses par hectare et matière organique		
	Moins de 2%	2 to 4%	Plus de 4%
GROSSIÈRE	NE PAS UTILISER	550 g	750 g
MOYENNE	750 g	925 g	1.1 kg
FINE	1.1 kg	1.25 kg	1.5 kg

1. REMARQUES CONCERNANT LE SEMIS DIRECT ou LE TRAVAIL MINIMUM : NE PAS UTILISER l'herbicide SQUADRON II sur les sols à texture grossière. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse), les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés : concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v ou surfactant non ionique à 0,1 % v/v.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles plus suchet comestible	SQUADRON II ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	550 g	750 g	750 g
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines	SQUADRON II plus Axiom DF ³	0,5 kg	0,65 kg	0,83 kg
		0,84 kg	1,12 kg	1,26 kg

1. Sur des sols argileux lourds de type Brookston, la dose de l'herbicide SQUADRON II doit être accrue au maximum (1,1 kg/ha) pour assurer une suppression tout au long de la saison.

2. Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

SQUADRON II utilisé en prélevée, après l'incorporation en présemis d'autres herbicides

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles plus suchet comestible	Dual Magnum ou Dual II Magnum suivi de SQUADRON II ¹	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
		550 - 750 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg

1. La dose de l'herbicide SQUADRON II est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour l'herbicide SQUADRON II utilisé seul. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de l'herbicide SQUADRON II peuvent être réduites de 25 %.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum) en présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif

Mauvaises herbes supprimées	Produits ¹	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE

Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles ³	SQUADRON II ²	Ne pas utiliser	0,75 - 1,1 kg	1,1 - 1,5 kg
Plus les graminées	SQUADRON II plus Pursuit (240 g a.e./L)	Ne pas utiliser	0,53 - 1,0 kg 312 - 420 mL	0,64 - 1,3 kg 312 - 420 mL
Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-devant, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et	L'un des traitements ci-dessus, plus Roundup Transorb Liquid ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴	Ne pas utiliser	1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines ⁵	SQUADRON II plus Axiom DF ⁶	Ne pas utiliser	0,65 kg 1,12 kg	0,83 kg 1,26 kg
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles, y inclus les mauvaises herbes résistantes aux triazines ⁵	SQUADRON II plus Axiom DF ⁶ plus Lorox DF	Ne pas utiliser	0,6 kg 1,12 kg 1,7 kg	0,65 kg 1,26 kg 2,0 kg
Pour un traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et les vivaces	L'un des 2 traitements ci-dessus plus Roundup Transorb Liquid ⁴	Ne pas utiliser	2,5 L	2,5 L
Mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces et une suppression résiduelle de mauvaises herbes annuelles	SQUADRON II ⁸ plus Roundup Transorb Liquid ⁴	Ne pas utiliser	0,75 - 1,1 kg 2,35-2,5 L	1,1-1,5 kg 2,35-2,5 L

	ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Credit Liquid ⁴		2,35-2,5 L 2,35-2,5 L	2,35-2,5 L 2,35-2,5 L
	ou Roundup WeatherMax avec la Transorb 2 Technology Liquid		1,67 L	1,67 L
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et la suppression résiduelle contre les mauvaises herbes annuelles ⁷	SQUADRON II plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	0,67 - 0,75 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	0,75 - 1,1 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Le traitement ci- dessus plus Roundup Transorb Liquid ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Credit Liquid ⁴		2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L	

1. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :

- concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
- surfactant non ionique à 0,1 % v/v
- huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)

2. Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes de moins de 4 cm, ajouter de l'herbicide Gramoxone Liquide avec Agent Mouillant à raison de 2,5 L/ha.

3. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées nuisibles ou lorsque la population de mauvaises herbes à feuilles larges est dense.

4. Les doses peu élevées de Roundup, , Glyphos, Credit, ou Renegade n'assurant pas la suppression efficace

des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, , Glyphos, Credit, ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

5. Au cas où des mauvaises herbes seraient présentes au moment du traitement, appliquer ce mélange en réservoir avec l'herbicide Roundup.

6. Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

7. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.

8. Consulter le tableau intitulé « SQUADRON II utilisé seul en prélevée » pour les doses spécifiques basés sur les types de sols et la teneur en matière organique.

Applications en prélevée de SQUADRON II utilisé en mélange en réservoir (pour tous les systèmes culturaux, à moins d'indications contraires)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Travail conventionnel SQUADRON II ^{2,3,5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 – 750 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L
	Semis direct ou travail minimum SQUADRON II ^{1,2,3,5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L
	SQUADRON II plus Axiom DF ⁴	500 g 840 g	650 g 1120 g	830 g 1260 g
Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus suppression partielle de la morelle noire de l'Est et du panic millet	Travail conventionnel SQUADRON II ² plus Pursuit (240 g a.e./L)	550 – 750 g 312 – 420 mL	750 - 1100 g 312 – 420 mL	1,1 - 1,5 kg 312 – 420 mL
	Semis direct ou travail minimum SQUADRON II ^{1,5} plus Pursuit (240 g a.e./L)	Ne pas utiliser	0,53 – 1,0 kg 312 – 420 mL	0,64 – 1,33 kg 312 – 420 mL
Feuilles larges et Graminées annuelles, y compris les espèces résistant aux triazines et la morelle (morelle noire de l'Est, morelle 'Amérique) ⁶	SQUADRON II plus Lorox DF plus Axiom DF ⁴	500 g 1,4 kg 840 g	600 g 1,7 kg 1120 g	650 g 2,0 kg 1260 g

Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et la vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, en semis direct ou travail minimum plus Roundup Transorb Liquid ^{8,9} ou Glyphos AU Soluble Concentrate ^{8,9}	Ne pas utiliser	1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L
	Semis direct ou travail minimum SQUADRON II plus Lorox DF plus Axiom DF plus Roundup Transorb Liquid ⁹	Ne pas utiliser	600 g 1,7 kg 1120 g 2,5 L	650 g 2,0 kg 1260 g 2,5 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, les mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Semis direct ou travail minimum SQUADRON II ^{1,2,3,5} plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus Roundup Transorb Liquid ⁹	550 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L
	ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁹ ou Credit Liquide ⁹	2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L		
Pour un traitement non sélectif plus efficace contre les graminées et feuilles larges annuelles de moins de 4 cm de hauteur	Semis direct ou travail minimum SQUADRON II ^{1,2} plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant ¹⁰	Ne pas utiliser	750 - 1100 g 2,5 L	1,1 - 1,5 kg 2,5 L

1. En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM : Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :

- concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
- surfactant non ionique à 0,1 % v/v
- huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)

2. La dose de l'herbicide SQUADRON II est fonction de la teneur en matières organiques du sol. Voir les doses pour l'herbicide SQUADRON II utilisé seul.
3. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de l'herbicide SQUADRON II peuvent être réduites de 25 %.
4. En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM, NE PAS UTILISER ce mélange en réservoir sur les sols de texture grossière.
5. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matières organiques (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols les plus fins.
6. La morelle noire de l'Est et la morelle d'Amérique sont supprimées par un mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum seulement.
7. À l'exception des mélanges en réservoir avec l'herbicide Axiom DF
8. Les doses peu élevées de Roundup, , Glyphos, Credit, ou Renegade n'assurent pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, Glyphos, Credit, ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
9. Utiliser ce mélange en réservoir après le semis, mais pas plus de trois jours avant la levée de la culture.

POMMES DE TERRE EST DU CANADA, CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET TERRES IRRIGUÉES DE L'ALBERTA

Utiliser la dose prescrite dans 100 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales. Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique. Avant d'utiliser l'herbicide SQUADRON II, consulter son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des nouvelles variétés de pommes de terre. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Si un buttage est effectué avant la levée, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs. Des travaux culturels additionnels dans les rangs de pommes de terre peuvent également se révéler utiles pour améliorer la suppression des mauvaises herbes. Les doses les plus élevées sont recommandées pour les variétés tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir en prélevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges et graminées annuelles. Répression du chiendent et du souchet comestible à la dose élevée.	SQUADRON II	550–1500 g

Plus les graminées.	SQUADRON II plus Dual Magnum2 ou Dual II Magnum2	750–1500 g 1.25–1.75 L 1.25–1.75 L
Plus les mauvaises herbes de plus de 4 cm de hauteur et le chiendent.	SQUADRON II plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant	750 - 1100 g 2,75 L

1. Traiter immédiatement après le semis ou le buttage. Éviter d’incorporer au sol. Si le buttage est effectué avant l’émergence, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.
3. L’herbicide SQUADRON II utilisé à une dose de 560 g/ha a permis une suppression efficace des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les pommes de terre tardives dans les régions des Maritimes au Canada. Des doses supérieures sont recommandées pour les variétés plus tardives, lorsqu’une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée hâtive ¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Graminées et feuilles larges annuelles ²	SQUADRON II	550 - 1500 g
Graminées annuelles ⁴ , y inclus Maïs spontané, Ivraie de Perse, Blé et orge spontanés de printemps, Folle avoine, Panic millet sauvage, Chiendent ⁵ , Muhlenbergie feuillée	SQUADRON II plus Venture L ³	550 g 0,6 - 2,0 L ⁶

1. Utiliser la dose prescrite à l’hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n’aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l’herbicide SQUADRON II. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de SQUADRON II et subir des dommages (tels que : un jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, un rabougrissement et éventuellement une récolte tardive). La première utilisation de SQUADRON II sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d’essai afin de s’assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de SQUADRON II sont typiquement visibles dans la parcelle d’essai dans les cinq jours suivant l’application. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si les conditions de croissance ne sont pas idéales (temps frais, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n’aient atteint 4 cm de hauteur. Employer une dose élevée pour supprimer les graminées ou bien lorsqu’il y a une population dense de feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 90 jours suivant le traitement.

4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour sétaires verte et glauque appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Venture L pour connaître le tableau de mauvaises herbes/les doses d'application.

SQUADRON II utilisé en prélevée ou en postlevée hâtive¹ après un traitement en présemis incorporé avec un autre herbicide ou SQUADRON II utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges et graminées annuelles (moins de 4 cm de hauteur), y compris le souchet comestible	SQUADRON II	750 - 1500 g
	plus Dual Magnum ²	1,25 - 1,75 L
	ou Dual II Magnum ²	1,25 - 1,75 L

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SQUADRON II. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de SQUADRON II et subir des dommages (tels que : un jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, un rabougrissement et éventuellement une récolte tardive). La première utilisation de SQUADRON II sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de SQUADRON II sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.

SQUADRON II utilisé seul en traitement fractionné (en prélevée ou en postlevée hâtive¹)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Graminées et feuilles larges annuelles	SQUADRON II	Pas plus de 1,5 kg par saison de croissance

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SQUADRON II. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de SQUADRON II et subir des dommages (tels que : un jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, un rabougrissement et éventuellement une récolte tardive). La première utilisation de SQUADRON II sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de SQUADRON II sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

**TOMATES TRANSPLANTÉES (CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION SEULEMENT)
- EST DU CANADA**

Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.

Ne pas utiliser sur les tomates semées en place. La quantité totale de l'herbicide SQUADRON II utilisée ne doit pas dépasser 1 kg/ha s'il s'agit de SOLS GROSSIERS, 1,5 kg/ha s'il s'agit de SOLS MOYENS ou 1,8 kg/ha s'il s'agit de SOLS FINS par saison de récolte. Ne pas utiliser les quantités totales de l'herbicide SQUADRON II indiquées ci-dessus pour chaque type de sol en moins de 35 jours. Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements. Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables. Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec l'herbicide SQUADRON II. Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à l'herbicide SQUADRON II. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à l'herbicide SQUADRON II est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée

Culture	Doses par hectare	Remarques
Tomates transplantées (cultivées pour la Transformation seulement); Mauvaises herbes de moins de 4 cm de hauteur	Traitement simple 375 g - 1,1 kg	Éviter de pulvériser au moins les deux tiers supérieurs du feuillage des plants. On obtient d'ordinaire les meilleurs résultats en faisant le traitement environ trois semaines après la mise en terre des plants. Utiliser la dose la plus faible pour les sols sableux. La dose la plus faible peut ne pas assurer une suppression acceptable des graminées. Prévoir un délai de 60 jours entre le traitement et la récolte.
	Traitement fractionné 200 g	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

NOTE POUR LE TRAITEMENT FRACTIONNÉ SEULEMENT : Le fongicide Bravo 500, utilisé à raison d'une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé avec l'herbicide SQUADRON II selon les doses et les directives prescrites pour l'herbicide SQUADRON II en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies supprimées et les recommandations particulières.

ASPERGERAIES (établies) - EST ET OUEST DU CANADA

L'herbicide SQUADRON II est recommandé pour les traitements en pleine surface avec un équipement de

pulvérisation au sol en prélevée pour les aspergeraies établies au début du printemps, avant la levée des turions ou pousses ou après la dernière coupe. Utiliser la dose prescrite avec de 100 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales. Ne pas employer sur les nouveaux semis ou sur de jeunes plants au cours de la première saison de croissance après la plantation des griffes. Ne pas traiter les champs établis après la levée des turions.

SQUADRON II utilisé seul en prélevée

Culture	Dose par ha	Remarques
Aspergeraies (établies)	1,5 kg	Si le champ doit être travaillé avec un pulvérisateur, traiter avec l'herbicide SQUADRON II après le travail du sol, mais avant la levée des plants. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

LUPINS BLANCS DOUX

PROVINCES DES MARITIMES AU CANADA SEULEMENT

NE PAS UTILISER SUR DES LUPINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE.

Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales. La semence doit être déposée à au moins 4 cm de profondeur. Ne pas utiliser sur des sols à texture GROSSIÈRE ayant moins de 2 % de matière organique. Traiter au moment du semis ou en une opération distincte, avant la levée de la culture. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Les traitements avec l'herbicide SQUADRON II effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée et la population peut être réduite, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. Ne pas employer les tiges et les feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles	SQUADRON II	560 g	675 g	675 g
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ¹	SQUADRON II plus Dual Magnum ¹	675 g 1,1 - 1,75 L	675 g 1,1 - 1,75 L	675 g 1,1 - 1,75 L
	ou Dual II Magnum ¹	1,1 - 1,75 L	1,1 - 1,75 L	1,1 - 1,75 L

1. Pour obtenir une suppression optimale de la morelle et pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser la dose la plus élevée des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum.

CAROTTES DE TRANSFORMATION - CANADA ATLANTIQUE SEULEMENT

N'utiliser que sur les carottes de transformation déjà traitées en prélevée avec de l'herbicide linuron (1100 g m.a./ha; prière de consulter l'étiquette de chacun des produits pour connaître les recommandations, le mode d'emploi, les restrictions et les précautions). Appliquer l'herbicide SQUADRON II lorsque la quatrième feuille de la plupart des plants de carotte est partiellement déployée; la seconde application, si nécessaire,

doit être effectuée lorsque la cinquième feuille est partiellement déployée (environ 6 jours après la première application). Toutes les variétés de carotte ne sont pas également tolérantes à l'herbicide SQUADRON II : il est recommandé de limiter la première application de l'herbicide SQUADRON II à une petite superficie pour chaque cultivar, avant de traiter à grande échelle. Il pourrait être nécessaire de retarder la récolte des cultivars les plus sensibles traités avec l'herbicide SQUADRON II. Ne pas appliquer sur des sols de TEXTURE GROSSIÈRE contenant moins de 2 % de matière organique.

Application de SQUADRON II seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit	Dose par hectare
Annuelles, incluant matricaire inodore	SQUADRON II	375 g

ARBRES FRUITIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS

- EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

Utiliser sur les pommiers, les abricotiers, les cerisiers, les pêchers, les poiriers et les pruniers, l'année de la plantation.

Appliquer la dose spécifiée en traitement incorporé dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare avant de transplanter les arbres fruitiers. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	SQUADRON II ¹	500 g	750 g	1 kg

1. Ne pas utiliser sur les poiriers et pruniers.

PLANTATIONS ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS - EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

Utiliser sur les pommiers, abricotiers, pêchers, poiriers, pruniers et cerisiers (cerises douces et cerises acides) établis (en production).

Appliquer la dose spécifiée en traitement de prélevée en bandes sous les arbres dans au moins 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en bandes.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges annuelles	SQUADRON II	1,0 kg

Feuilles larges et graminées annuelles, incluant souchet comestible, morelle d'Amérique et morelle noire de l'Est	SQUADRON II plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	1,0 kg 1,75 L 1,75 L
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant pâturin annuel, ivraie vivace, orge queue d'écureuil, laiteron potager, lamier amplexicaule, laitue scariole et pourpier potager	SQUADRON II plus Sinbar ^{1,2,3}	1,0 kg 0,63 kg

1. Ne pas utiliser dans les sols plus légers qu'un loam sableux avec moins de 3 % de matières organiques.
2. Ne pas utiliser sur les abricotiers et pruniers.
3. Ce traitement permet généralement une suppression partielle du chiendent, de la morelle de la Caroline et du souchet comestible.

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-après. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

BLEUETS EN CORYMBE NOUVELLEMENT PLANTÉS EST ET OUEST DU CANADA

SQUADRON II utilisé seul en prélevée de mauvaises herbes

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Dose par hectare	Délai d'attente avant récolte
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	SQUADRON II	1 Kg	2 années

DIRECTIVES QUANT À L'APPLICATION et LIMITATIONS POUR L'UTILISATION

- Appliquer la dose spécifiée en traitement en bandes à la surface du sol et dirigé sur la base des plants de bleuets dans 150 à 300 L d'eau par hectare.
- Appliquer en prélevée de mauvaises herbes.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique.
- La pluie ou une irrigation aérienne est nécessaire pour amener l'herbicide SQUADRON II dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- NE PAS appliquer lorsqu'il y a risque d'averses (plus de 1 pouce) peu de temps après le traitement.
- NE PAS procéder à une irrigation abondante (plus de 1 pouce) après le traitement.

- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessive après le traitement peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être enlevées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées.

UTILISATIONS POUR L'OUEST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide SQUADRON II assure une suppression des mauvaises herbes sélective dans les cultures suivantes :

OUEST DU CANADA

- Orge et blé de printemps
- Blé d'hiver (milieu semi-aride)
- Pois de grande culture
- Pois de conserverie
- Pois chiches
- Lentilles
- Pommes de terre
- Aspergeraies (établies)
- Bleuets en corymbe (nouvellement plantés)

Ne pas utiliser les vignes ou les cultures traitées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni comme fourrage, sauf si c'est indiqué sur la présente étiquette. Utiliser seulement selon les directives indiquées sur cette étiquette.

Ne pas dépasser les doses indiquées sur cette étiquette. Une application inégale comme le chevauchement des andains, la vitesse variable du tracteur, la pulvérisation dans les virages, etc..., peut causer des dommages aux cultures et accroître le risque de blessure sur les prochaines cultures. Il est nécessaire d'utiliser des pratiques culturales qui permettent un mélange approfondi du sol afin de réduire les risques de blessures sur les prochaines cultures. Ce produit doit être utilisé en association uniquement avec les produits recommandés sur cette étiquette.

L'herbicide SQUADRON II peut endommager certaines cultures de rotation :

Les cultures suivantes : les oignons, le céleri, les poivrons, les choux, la laitue, les épinards, les betteraves à sucre et potagères, les navets, la citrouille, la courge, les concombres, le melon, le tabac et le canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à l'herbicide SQUADRON II et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec l'herbicide SQUADRON II pendant l'année en cours ou l'année suivante.

Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où l'herbicide SQUADRON II a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE SQUADRON II NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES; et l'herbicide RIVAL NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT À LA TRIFLURALINE.

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 200 g/ha

La stellaire moyenne, la renouée scabre, l'ortie royale (répression** seulement), la renouée persicaire, le chénopode blanc, l'Amarante à racine rouge, le tabouret des champs, le canola (colza) spontané non résistant aux triazines; la moutarde des champs.

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 275 à 375 g/ha

La neslie paniculée, la stellaire moyenne, le séneçon vulgaire, la spargoute des champs, la renouée scabre, l'ortie royale, le lamier amplexicaule (375 g/ha seulement), la renouée persicaire, le chénopode blanc, le silène noctiflore, l'amarante à racine rouge, la soude roulante (375 g/ha seulement), le tabouret des champs, le sarrasin de Tartarie, le canola (colza) spontané non résistant aux triazines, la moutarde des champs, le vélar fausse giroflée.

Blé d'hiver (milieu semi-aride) - Norstar seulement - en postlevée, à raison de 560 à 750 g/ha

Le brome des toits, le tabouret des champs, la sagesse-des-chirurgiens, la bourse-à-pasteur, .

Pois chiches et lentilles en postlevée (RÉPRESSION SEULEMENT)**

La neslie paniculée, la stellaire moyenne, la spargoute des champs, renouée scabre, l'ortie royale, le Chénopode blanc, , tabouret des champs, le sarrasin de Tartarie, le canola (colza) spontané non résistant aux triazines, la moutarde des champs, .

Pois de grande culture, pois de conserverie en postlevée

La neslie paniculée, la stellaire moyenne, l'ortie royale, le Chénopode blanc, la renouée scabre, ,la spargoute des champs, le tabouret des champs, le sarrasin de Tartarie le canola (colza) spontané non résistant aux triazines, la moutarde des champs, .

Pois de grande culture en présemis incorporé avec l'herbicide Rival

Le pâturin annuel, l'échinochloa pied-de-coq, le Brome, le brome des seigles, la digitale sanguine, l'éléusine de l'Inde, la sétaire verte, l'ivraie de Perse, l'éragrostide fétide, la folle avoine, la sétaire glauque, la mollugine verticillée, la stellaire moyenne, la spargoute des champs, la saponaire des vaches, la renouée scabre, l'ortie royale, la renouée des oiseaux, le kochia à balais, la renouée persicaire, le chénopode blanc, le pourpier potager, l'amarante à racine rouge, la bourse-à-pasteur, le tabouret des champs, le canola (colza) spontané non résistant aux triazines, la renouée liseron, la moutarde des champs.

Pommes de terre

La neslie paniculée, la stellaire moyenne, la spargoute des champs, la renouée scabre, l'ortie royale, la renouée persicaire, le Chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, la bourse-à-pasteur, le tabouret des champs, le sarrasin de Tartarie, le canola (colza) spontané non résistant aux triazines, , la moutarde des champs.,

**La répression est une réduction visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de population et/ou de vigueur) en comparaison avec une région non traitée.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide SQUADRON II recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant de ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd., son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux	Loam	Loam limono-argileux
Loam sableux	Loam limoneux	Argile limoneuse
	Limon	Loam argileux
	Loam sablo-argileux	Argile
	Argile sableuse	

Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones à texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine. Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions. Ne pas utiliser l'herbicide SQUADRON II sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes. Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENT D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS)

Cultiver la terre avant d'effectuer un traitement avec l'herbicide SQUADRON II en mélange en réservoir avec un produit d'association. Dans le cas des chaumes, déchaumer et bien enfouir les tiges, à une profondeur de 10 à 15 cm. Un instrument à disque donne de meilleurs résultats. Afin d'éviter une accumulation des graines de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer la terre (avec une charrue à versoir) avant le traitement.

Les mélanges en réservoir avec l'herbicide SQUADRON II peuvent être appliqués en pleine surface, puis incorporés au sol par deux passages dans différentes directions (voir le tableau ci-après pour des directives précises).

L'herbicide SQUADRON II en mélange en réservoir avec un produit d'association recommandé peut être utilisé à l'automne ou au printemps. La première incorporation doit être effectuée dans les 24 heures suivant le traitement. Dans le cas des traitements d'automne, la deuxième incorporation peut être effectuée au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Il est préférable que les deux incorporations aient lieu à l'automne et qu'elles soient suivies d'un travail du sol à faible profondeur (pulvérisateur ou vibroculteur à 5 - 8 cm de profondeur) au printemps avant le semis.

L'incorporation faite avec des instruments réglés à une profondeur inférieure à 8 cm ou supérieure à 10 cm peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes et des dommages aux cultures.

Un traitement inégal ou une incorporation inadéquate de l'herbicide SQUADRON II et de l'herbicide d'association peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures, selon les doses utilisées.

Lorsque les conditions sont difficiles, notamment en cas de maladie des semis, de température froide, d'un semis trop profond, d'un excès d'humidité, de fortes concentrations de sel ou de sécheresse, les pousses peuvent être affaiblies et le risque de dommage par les herbicides peut être accru. On peut observer un éclaircissement temporaire de la couleur du bord des feuilles ou des cotylédons ainsi qu'un léger retard de croissance. Ce phénomène se corrige rapidement et ne présente généralement aucun effet permanent.

Instrument aratoire	Profondeur de travail	Vitesse du tracteur	Remarques
Pulvérisateur tandem	8 - 10 cm	7 - 10 km/h	Préférable sur chaume
Vibroculteur	8 - 10 cm	10 - 13 km/h	Ne pas utiliser si le sol est croûté, motteux ou trop humide pour assurer un mélange homogène.
Défonceuse	Non recommandé		
Cultivateur à barres			
Herses			
Chisel			
Semoir à hoes			

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

La semence doit être placée à au moins 5 cm sous la surface du sol. Ne pas utiliser sur une culture contre-ensemencée de plantes fourragères. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants. Pour une couverture optimale, tourner la rampe de pulvérisation de 45° vers l'avant. L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible avant 7 à 10 jours après le traitement. L'herbicide SQUADRON II peut être utilisé lorsque la culture est humectée de rosée, mais l'effet sur les mauvaises herbes peut être réduit s'il pleut dans les six heures qui suivent le traitement. Un éclaircissement temporaire (7 à 10 jours) de la teinte de la culture et une légère réduction de la hauteur sont parfois observés, tout particulièrement s'il gèle ou s'il fait exceptionnellement chaud au cours des 24 à 48 heures qui suivent le traitement. S'il a gelé, attendre de 4 à 5 jours pour que la culture se rétablisse avant d'appliquer l'herbicide SQUADRON II. L'effet sur les mauvaises herbes et la tolérance de la culture peut être amoindri si le traitement avec l'herbicide SQUADRON II a eu lieu après le stade de croissance précisé. Attendre un délai de 4 à 5 jours entre le traitement avec l'herbicide SQUADRON II et un traitement avec d'autres pesticides, notamment des herbicides contre la folle avoine.

BLÉ ET ORGE DE PRINTEMPS - OUEST DU CANADA

Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec 80 à 100 L d'eau par hectare. Ne pas faire paître ni récolter pour l'alimentation animale un champ qui a été traité dans les 30 jours qui suivent le traitement. Ne pas récolter le grain traité dans les 60 jours qui suivent le traitement. Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 3 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des terres à faible teneur en matière organique peut entraîner des dommages à la culture allant de la brûlure des feuilles à la réduction de la population. Utiliser la dose la plus élevée pour l'orge afin d'obtenir une suppression résiduelle optimale de la stellaire moyenne et de l'ortie royale ou lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur de l'ORGE DE PRINTEMPS¹

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (voir (mi-tallage)	de 2 à 5 feuilles	SQUADRON II	200 - 375 g

l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	SQUADRON II plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 375 g 0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 3 feuilles	SQUADRON II plus Banvel ou Banvel II ou Target Liquide	200 - 275 g 230 mL 230 mL 1.0-1.5 L

1. Les variétés Klondike, Leduc, et Johnston tolèrent moins l'herbicide SQUADRON II que les autres variétés. Un éclaircissement temporaire de la teinte des plants peut se produire; il peut même, parfois, y avoir un rabougrissement de la culture. Traiter ces variétés avec l'herbicide SQUADRON II en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : 200 à 275 g/ha de l'herbicide SQUADRON II utilisé seul; 200 g/ha de l'herbicide SQUADRON II en mélange en réservoir avec de l'herbicide MCPA. Ne pas mélanger l'herbicide SQUADRON II avec les herbicides Banvel, Target ou 2,4-D pour traiter ces variétés.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur du BLÉ DE PRINTEMPS

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (voir l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	SQUADRON II	200 - 275 g
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	SQUADRON II plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 275 g 0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 4 feuilles ¹	SQUADRON II plus Banvel ou Banvel II	200 - 275 g 230 mL 230 mL
	de 2 à 5 feuilles	SQUADRON II plus Target Liquid	200 - 275 g 1,0 - 1,5 L

1. La tolérance des cultures peut être réduite au stade de quatre feuilles.

BLÉ D'HIVER (MILIEU SEMI-ARIDE) - OUEST DU CANADA

N'utiliser que sur la variété Norstar.

Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 100 L d'eau par hectare à la fin de l'automne (octobre ou novembre).

Traiter après que la culture ait commencé à taller et à développer ses racines secondaires, c'est-à-dire d'ordinaire après le stade trois feuilles. Pour être à ce stade, le blé doit d'ordinaire être semencé au plus tard le 15 septembre. La culture peut être endommagée si les racines secondaires ne sont pas développées au moment du traitement. Avant d'utiliser l'herbicide SQUADRON II, examiner les plants pour déterminer si les racines secondaires se sont développées, et ce, même si les plants ont tallé.

Pour de meilleurs résultats, traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 3 cm de hauteur ou ne présentent des rosettes de 3 cm. Ne pas traiter de blé irrigué car des dommages pourraient être causés à la culture. Ne pas mélanger l'herbicide SQUADRON II avec d'autres pesticides ou engrais liquides.

L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible jusqu'à ce que la croissance ne reprenne, le printemps suivant. N'ensemencer aucune culture pendant les 12 mois qui suivent le traitement.

La suppression des mauvaises herbes peut être amoindrie si le blé d'hiver est semencé dans un chaume de blé de printemps non travaillé. Une chlorose temporaire peut survenir après un traitement avec l'herbicide SQUADRON II sur le blé d'hiver, particulièrement si une forte gelée survient.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Brome des toits et feuilles larges annuelles d'hiver	Début du développement des racines secondaires	SQUADRON II	560-750 g

POIS DE GRANDE CULTURE - OUEST DU CANADA

Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare. Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf en cas de traitement fractionné. Ne pas faire pâître ni récolter pour l'alimentation animale un champ qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement. Ne pas récolter le grain traité dans les 70 jours qui suivent le traitement. Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population. Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées ²	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur)	SQUADRON II (traitement simple)	275 - 375 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, un traitement fractionné avec l'herbicide SQUADRON II peut donner de meilleurs résultats qu'un traitement simple.
	SQUADRON II (traitement fractionné)	140 – 190 g par traitement	Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsque survient une deuxième vague de mauvaises herbes ou si les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.

La renouée scabre, la renouée persicaire, le chénopode blanc, la moutarde des champs, le tabouret des champs, l'amarante à racine rouge, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, , ,	SQUADRON II plus MCPA Sodium (300 g/L)	190 g 467 mL	
---	--	-----------------	--

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide SQUADRON II seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

SQUADRON II utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (5 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SQUADRON II plus	375 g	375 - 475 g
	Rival EC	2,2 L	2,2 - 2,8 L ³

NOTES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'HERBICIDE SQUADRON II EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENT DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

1. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques culturales reconnues.

2. Les doses d'herbicides varient selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicide requise est élevée.

- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique (traitement d'automne) ou 5 % de matière organique (traitement de printemps).
- Dans le cas des sols contenant de 4 à 6 % (traitement d'automne) ou de 5 à 6 % (traitement de printemps) de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
- Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
- Dans le cas des sols contenant 10 % ou plus de matière organique, utiliser la plus forte dose recommandée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).

3. Utiliser la dose élevée dans les champs où il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare. Ne pas faire paître ni récolter pour l'alimentation animale un champ qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement. Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement. Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population. Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes. Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SQUADRON II	275 - 375 g

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide SQUADRON II seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

POIS CHICHES - OUEST DU CANADA

N'utiliser que sur les types Desi et Kabuli.

Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.

Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.

Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale un champ qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.

Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement.

Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population. Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SQUADRON II	275 g

1. Traiter lorsque les tiges des pois ont atteint le stade 1 à 3 nœuds au-dessus du sol (hauteur maximale de 6 cm). **REMARQUE : UN TRAITEMENT EFFECTUÉ AU-DELÀ DU STADE DE CROISSANCE RECOMMANDÉ PEUT ENDOMMAGER GRAVEMENT LA CULTURE.** Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois chiche peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide SQUADRON II seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

LENTILLES - OUEST DU CANADA

Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare. Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf si l'on applique les recommandations concernant le traitement fractionné. Ne pas faire paître ni

récolter pour l'alimentation animale un champ qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.

Ne pas récolter le grain dans les 70 jours suivant le traitement.

Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population. Utiliser la dose élevée dans les champs où l'infestation de mauvaises herbes est forte.

SQUADRON II utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SQUADRON II (traitement simple)	275 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, le traitement fractionné avec l'herbicide SQUADRON II peut donner une meilleure répression (arrêt de croissance) des mauvaises herbes qu'un traitement simple. Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsqu'une deuxième vague de mauvaises herbes apparaît ou lorsque les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
	SQUADRON II (traitement fractionné)	140 - 190 g par traitement	

1. Les tiges de lentilles doivent mesurer moins de 15 cm de longueur ou se situer entre les stades 3 à 5 nœuds au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. La lentille peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide SQUADRON II seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de repousse de certaines mauvaises herbes.

POMMES DE TERRE

MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA

ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée ou en présemis incorporé avec 100 à 300 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.

Avant d'utiliser l'herbicide SQUADRON II, consulter son détaillant de produits chimiques, son représentant ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des nouvelles variétés de pommes de terre. Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.

POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS ADDITIONNELLES EN TERRAIN IRRIGUÉ POUR L'ALBERTA ET LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI TRAITE DES DIRECTIVES D'EMPLOI POUR LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA.

SQUADRON II UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produit(s) d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SQUADRON II utilisé seul ou en mélange en réservoir en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles mesurant moins de 4 cm de hauteur	SQUADRON II	375 g

1. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à SQUADRON II. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa) peuvent être sensibles à une application de SQUADRON II et subir des dommages (tels qu'un jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, un rabougrissement et une éventuellement récolte tardive). La première utilisation de SQUADRON II sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de SQUADRON II sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

ASPERGERAIES (établies) - OUEST DU CANADA

- VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI CONTIENT LES RECOMMANDATIONS APPLICABLES À LA CULTURE DE L'ASPERGE DANS L'EST DU CANADA.